



PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Québec, le 5 juillet 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-169

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 3 juillet dernier et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir une copie du jugement rendu dans l'affaire *Ville de Beauport c. Rodrigue*, dans le dossier portant le numéro T.E. 020-34-000242-856, daté du 19 avril 1989.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision